L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 FEVRIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance..........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..........$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle-Orléans, 17 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

POUR GALVESTON—(Texas)—Le navire à vapeur ALABAMA, partira jeudi prochain, 26 courant, à cinq heures P. M. positivement. Ce superbe paquebot est du port de 700 tonneaux, il est sous le commandement du capitaine Windle, et est actuellement prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage à des prix très réduits, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis, ou à
MERLE, BEYLLE & Co,
25 fev 79, Tchoupitoulas.
L'Alabama fera les voyages réguliers pendant toute l'année, partant de la Nlle Orléans tous les 10 jours.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ÉTÉ.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. Baird.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. en place du Brilliant; et opérera son retour de Bayou Sara, tous les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. se chargeant de la malle les jours ci-dessus mentionnés.
Le public peut compter que le Clinton continuera ces voyages pendant tout l'été, et le capitaine Baird sollicite respectueusement la continuation du patronage de ses amis et du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
W. H. AVERY.
N. B. Le mercredi, le Clinton ira jusqu'au Fort Adams, et partira de ce dernier port, tous les jeudis après midi.
24 fev

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas—Le beau steamboat BATESVILLE, capitaine Gaspard Ratier, partira pour ce port ci-dessus, vendredi le vingt sept du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville, ou à
DARBY & TREMOULET, 21 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Dozes, a été acheté expressément pour ces voyages et partira pendant toute la saison pour le port ci-dessus quittant la Nouvelle Orléans tous les mercredis après midi, à 5 heures. Thibodeaux tous les samedis après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à
4 fev BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin partira tous les samedis à 10 heures, arrivant à la Balize le dimanche, et partant de la Balize le lundi à 10 heures, arrivera à la Nouvelle Orléans tous les lundis au soir.
POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la ville tous les mercredis à 8 heures du matin, et à la Pointe à la Hache, et sera de retour le jeudi suivant dans l'après midi.
Par ces nouveaux arrangemens, les passagers allant à la Balize arriveront tous à un port le samedi, au lieu d'y arriver le dimanche comme avant.
Les engagements de la marche de l'HELEN, sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
ROBERT MURPHY,
22 nov 62, Vieille Levée.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année, comme bateau de malle, le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sara tous les mercredis, à 10 heures du matin. Ce bateau, construit expressément pour ce trafic, se recommande par la solidité, l'élégance et la commodité de ses aménagemens, garantissant aux voyageurs tous les agrémens désirables avec entière sécurité.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
OMER LAUVE, 19, Toulouse.
1a sept

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR la BALISE—Le steamer WAVE, capt J. C. Northop, partira positivement de la Nlle Orléans tous les samedis à 10 heures A. M. de la Balise tous les dimanches à 10 heures A. M. et sera de retour à la Nlle Orléans le lundi soir.
M. Jacques Larose informe les expéditeurs et les autres qu'il vient de vendre le steamer FAME, il l'a remplacé avantageusement par le steamer WAVE, dont la marche est supérieure à celle de tout autre bateau de la même ligne.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupee, Fort Adams, et les ports intermédiaires.
En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par ces bateaux, les jours de départ seront comme suit:
Le bateau à vapeur BRILLIANT capitaine Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et jeudis, à 10 heures du matin, pour les ports intermédiaires. A son retour, il partira de Bayou Sara tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.
Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sara les mardis et jeudis à 11 heures du matin.
PRIX DU PASSAGE—Au-dessous de Donaldsonville $2. De do Audessus do pour Baton Rouge et Bayou Sara 3
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
Wm. H. AVERY, 88 Gravier.

POUR NEW-YORK—La barque E. H. CHAPIN, capitaine Welch, est maintenant prête à prendre son fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
20 fev JAS. E. WOODRUFF, 64 Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick GENL MARION, capt Holt, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
12 fev RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK—La goelette RICHMOND, capitaine F. H. Seavey, est maintenant à charger à la cote et partira sous peu. Pour le fret d'un lot de mélasses sur le pont, ou pour passage, s'adresser à
11 fev LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR NEW-YORK—Le brick CAPT. TOM, capitaine Smalley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à
23 jan RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR PHILADELPHIE—La barque PARIO, Capt Kinney, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H GALE,
21 fev 93 Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le brick neuf et fin voilier NAHANTIS, capitaine Rotens, ayant la plus forte partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON,
9 fev 62 Camp.

A FRETER—Un brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, du port de 1100 barils. On préfère faire un affrètement pour les Antilles. Pour plus de détails, s'adresser à RICKER & PEARSON,
25 fev 62, Camp.

POUR BOSTON—Ligne de Pearson—Le navire paquebot RUSSELL GLOVER, capitaine Nesson, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser RICKER & PEARSON,
25 fev 62, Camp.

POUR BOSTON—La barque DIANTHA, capt Williams, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H GALE,
21 f 93, Commune.

POUR BOSTON—Le navire MEDORA, capt Young, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H GALE,
24 f 93, Commune.

POUR BOSTON—Le navire EMILY TAYLOR, capt Howes, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à L. H GALE.
21 fev 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier KENTUCKY, capt. Ranlett, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE.
16 f 93, Commune.

POUR BOSTON—La barque AQUILA, fine voilière, capt Murphy, partira sous peu de jours, pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
13 f 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire ALESTO, capt Cook, partira sous peu. Pour fret de quelques tonneaux de plomb, ou passage, s'adresser à L H GALE,
13fev 93, Commune

POUR LA HAVANE—Partant le 25 courant positivement.—Le beau brick neuf P. SOULE, capitaine Delvaille, ayant une partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN ALEXANDER,
24 f 28, Commune
N. B. Le brick P. SOULE partira positivement comme ci-dessus et recevra du fret jusqu'au 25 courant. Les passagers sont priés de se trouver à bord à 5 heures du soir.

POUR LA HAVANE—Le beau brick T. STREET, capitaine McConnell. Pour fret de 250 barils, ou passage, s'adresser à bord ou à
REYNAUD, CUCULLU & Co,
20 fev 34 Tchoupitoulas

POUR LE HAVRE—Le 5 mars.—Le navire BRUNSWICK, capitaine Pemberton, partira le jour ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
PIERRE POUTZ, 93 Douane

POUR BORDEAUX—Le brick fin voilier ALDRICH, capt. Scales, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1ère classe NARRAGANSETT, capitaine [illegible], partira prochainement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à PIERRE POUTZ,
27 jan 93, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] fin voilier LEANDER, capt. Phelan, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H GALE,
13 fev 93, Commune

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. [illegible], Nlle. Orléans.
21 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

TRADUCTIONS.
Le soussigné se charge de toutes traductions qu'on voudra bien lui confier. ADRIEN AUBRY,
Au bureau de M. F. Baissac, rue St. Pierre, entre Chartres et Royale. 20 fev—3

L. M. RICHARDS, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES, et vente en gros, No. [illegible], rue de la Douane.

DES avances seront faites sur consignations à nos amis de Boston, New York, Philadelphie et Mobile.
POIDRAS & BRO., 35 Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 26 FEVRIER 1846.

ELECTION DANS LE 5ME. DISTRICT.—A une élection spéciale du cinquième district représentatif, en remplacement de M. CHARLES GAYARRÉ, élection qui a eu lieu hier, M. JULES BENIT, démocrate-whig, a été élu par 27 voix de majorité. Ce résultat nous surprend agréablement, malgré la grande popularité personnelle de M. Benit; le cinquième district représentatif étant le plus fort district locofoco de la ville.

Voici les retours:

	BENIT.	FONTENEAU.
2me district municipal.	63	69
3me dito	122	67
Partie du 5me	109	131
	294	267
	267	
Majorité de Bénit,	27	

Le Charleston *Mercury* attaque vivement le projet de tarif de M. Walker, comme ne mettant pas en pratique les principes du rapport de ce fonctionnaire et comme injuste dans les détails. Pourquoi, par exemple, affranchir de tout droit le blé et le café, tandis qu'on impose sur les esprits et spiritueux l'énorme taxe de 75 pour cent!

A notre sens le *Mercury* a parfaitement raison. Pourquoi encore faire payer aux vins un droit de 30 pour cent, lorsqu'on admet les cafés et les thés en franchise de droits? Un droit modéré sur les thés et les cafés ferait rentrer au trésor des sommes énormes; tandis que les droits sur les vins et esprits ne peuvent jamais atteindre un chiffre tant soit peu considérable. Nous serions curieux de connaître les motifs qui ont engagé le secrétaire de la trésorerie à commettre cette injustice.

QUESTION D'OREGON.—On lit dans la *Gazette des Etats-Unis* de Philadelphie du 10:

"Nous avons des raisons de croire, et nous croyons qu'il a été fait à Washington quelques pas vers un arrangement des difficultés entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis. Nous ne savons point sur quelle base ont été menées les négociations, ni quelles propositions ont été faites; mais nous sommes certains qu'il en a été fait, et que les principaux points ont satisfait les négociateurs. Il se peut que nous n'apprenions rien de positif sur ce sujet, avant qu'on ait reçu à Washington les nouvelles d'Angleterre; quelques instructions peut-être à M. Packenham, ou quelques explications de M. McLane; mais que quelque chose ait été commencé, cela est évident; nous le croyons; et nous supposons que ces préliminaires acceptent le 49e parallèle comme ligne de partage, et donnent permission à M. Allen, ainsi qu'à d'autres hommes du même genre, de crier et de tonner contre l'Angleterre, tant qu'ils voudront, l'Angleterre consentant à ne point se considérer comme insultée, même si l'Amérique ne s'indigne pas de ces attaques. Dans ce cas, bien entendu, la Grande-Bretagne fait une très petite concession, comparée à ce qu'elle réclame des Etats-Unis.

"Tandis que des lettres particulières nous donnent la certitude que les négociations marchent, nous devons avouer qu'elles ne nous disent rien des conditions. L'administration actuelle a la réputation d'être assez discrète; et peut-être mériterait-elle à nos yeux cette réputation, si nous pouvions oublier les spéculations qui ont précédé le dernier message transmettant la correspondance entre M. Buchanan et M. Packenham."

W. Cost Johnson, dans une lettre publiée par l'*Union* de Washington, raconte, sur l'autorité de l'hon. Wm Brent, que Robert Fulton s'étant adressé à la Chambre des Représentans pour qu'il lui fut permis de faire dans la salle des séances une lecture sur la "Navigation à la vapeur," reçut un refus bien net, sous le prétexte que "son système n'était rien qu'un rêve de visionnaire." Ce fait, dont probablement l'authenticité n'est pas douteuse, est une nouvelle preuve de la tendance de l'esprit humain à nier toutes les découvertes, toutes les innovations qui le jettent violemment hors de la routine. Le mépris avec lequel fut traitée la demande de Robert Fulton, nous rappelle qu'à toutes les époques la vapeur eut peu de chances. Le premier qui, dit-on, en reconnut la puissance motrice, Salomon de Caus, fut emprisonné comme fou; Denis Papin, ce protestant qui en étudia le mieux les propriétés élastiques, qui en essaya les premières applications pratiques, qui enfin indiqua le système de locomotion actuellement appliqué aux bateaux à vapeur, D. Papin fut proscrit de sa patrie et mourut sur la terre étrangère. Depuis lors il a fallu bien des efforts et bien de la constance pour réussir à lui faire faire son chemin, soit sur mer, soit sur terre: demandez à Fulton, demandez à Stephenson. Il est vrai que maintenant elle le fait un peu bien et un peu vite: trop vite peut-être pour le bien de la génération actuelle. Les grandes théories scientifiques et de toutes les inventions du génie: GALILÉE, indigné était obligé de reconnaître sous les verroux qu'elle était immobile "cette terre qui cependant se mouvait sous ses pieds;" on se moquait d'HARVEY, on le persécutait parcequ'il avait découvert la circulation du sang; JENNER était expulsé du collège des chirurgiens de Londres pour avoir proclamé la vertu préservative de la vaccine; enfin CHRISTOPHE COLOMB lui-même n'était-il pas montré au doigt comme un fou, avant qu'il eut percé les profondeurs de l'Atlantique?

Theatre d'Orleans.

C'était, à ce qu'il paraît, un parti pris, en ville de s'amuser mardi. Le mauvais temps qui n'avait pu dans la journée arrêter la mascarade, n'a pas non plus empêché une foule nombreuse de se porter aux théâtres. La Salle d'Orléans faisait son carnaval avec le *Capitaine Roquefinette*, vaudeville joué assez agréablement, sauf de fréquens manques de mémoire de la part de M. Mathieu, et le *Royaume des Femmes*, ou le *Monde Renversé*, folie très divertissante et représentée avec une gaîté décente par M. Montassier et Mlle Maria. A-t-on remarqué un calembourg de M. Dessonville? Il dit à M. Oternod qu'on va couronner *Rosier*: pour moi je ne serai jamais couronné, court au nez. C'est bien du mardi-gras tout pur. Mais l'évènement de la soirée, ç'a été l'apparition d'une célèbre danseuse déjà connue des amateurs du théâtre St. Charles. Mlle Turnbull, qui se distingue par une vigueur mêlée de grâce, a dansé plusieurs pas, à la grande satisfaction du public. On ne se serait pas borné à lui en faire répéter un, sans la crainte de la fatiguer. Le bal masqué de Gustave couronnait tous ces divertissemens: dans une salle *flamboyante* de lumières, se pressaient tous les artistes du théâtre, qui ont pris part à un vaillant galop. Anne de Boulen et Robert regardaient, mais ne dansaient pas.

La composition du spectacle de ce soir est faite pour amener au théâtre une foule nombreuse: *Le Bal du grand Monde, Robin des Bois* et trois danses par Mlle Turnbull. Rendez-vous pour tous les amateurs du talent de cette charmante danseuse.

Chronique Locale.

William Richardson Slaten, et William E. Jones, dit J. A. Clayton, accusé de faux, comparaissait hier On avait trouvé sur l'accusé, 4 billets de $1200 chacun, deux billets de $1000 et un billet de $5000. Un check en blanc de $315 77 et trois billets à ordre montant à $405 66 en tout $18,521 41. Divers documens trouvés sur lui sont aussi soupçonnés de contrefaçon.

Les témoignages produits contre lui sont assez concluans pour motiver son envoi devant la Cour Criminelle, ce qui a été fait.

L'accusé est un tout jeune homme de 22 ans, de belle taille et de la plus engageante physionomie.

SENAT.

M. Mayo présente un bill ordonnant la vente des esclaves et autres propriétés appartenant à l'Etat, qui sont dans les mains de l'ingénieur. Renvoyé au comité des améliorations intérieures.

M. Soulé annonce qu'il présentera demain un bill déterminant les fonctions et fixant le nombre des juges de paix de la Nouvelle Orléans.

M. Couvillon présente un bill d'intérêt local.

M. Brashear présente une résolution portant qu'attendu les doutes qui se sont manifestés sur la constitutionnalité du serment, le Sénat déclare que ce serment est pleinement suffisant.

M. Mayo repousse la résolution comme inutile.

M. Kenner partage la même opinion. Leurs travaux depuis le commencement de la session sont une reconnaissance virtuelle de ce fait.

La résolution est repoussée par 17 contre 10.

R. Brashear présente une résolution chargeant le comité judiciaire de préparer un bill pour mettre à exécution l'article 94 de la Constitution concernant l'organisation d'un tribunal arbitral.

Après d'interminables questions d'ordre le Sénat procède à la seconde lecture du bill créant des circonscriptions électorales dans la paroisse de Natchitoches, et à la troisième lecture d'un acte déterminant la qualification des électeurs municipaux.

Ce dernier bill donne lieu à une assez longue discussion à laquelle prennent part MM. Brashear, Marks, Durant, Kenner, Taylor, Scott et Mayo.

On adopte également le bill déterminant les conditions d'éligibilité des officiers municipaux de façon à en faire disparaître la condition de propriété.

Sur motion de M. Adams, il est décidé qu'un comité de trois membres sera nommé pour examiner la situation des banques hypothécaires.

Après quelques discussions sans résultat, relativement à l'impression de l'Etat, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

25 Février.

M. Dupuy présente une pétition des habitans de Plaquemines, demandant le siège du gouvernement.

L'Orateur donne communication à la Chambre d'un état de situation des affaires de la Banque Consolidée. Renvoyé au comité de finances.

[illegible] reçoit encore diverses autres pétitions.

[illegible] présente une résolution chargeant le [illegible] des terres publiques de voir s'il ne convien[illegible] réclamer certaines terres situées entre les [illegible] et Terrebonne et de rédiger un [illegible]

[illegible] au nom du comité des milices, [illegible] aux volontaires texiens, [illegible] gouvernement général [illegible] de 1814 et 1815 [illegible]

[illegible] à la N. Orléans.

M. Farrar présente un bill incorporant l'université de la N. Orléans. Envoyé à l'impression.

M. Beauregard présente un bill établissant les juges de paix à la Nouvelle-Orléans—Envoyé au comité judiciaire.

La question de validité du serment déterminé par la nouvelle Constitution, est mise en délibération.

M. Ogden, des Rapides, croit que la question doit être examinée avec calme et maturité.

Sur le point de savoir si le serment prescrit par la nouvelle constitution est conforme à la constitution des Etats-Unis, il n'y a aucun doute. Sa conformité est incontestable, mais il n'est pas en conformité de l'acte du Congrès de 1789 qui prescrit une formule de serment. La question se réduit donc à savoir si cet acte du Congrès est valide et obligatoire même pour les dispositions qui sont plus exigeantes que la Constitution. Là-dessus M. Ogden se prononce pour la négative, attendu que le Congrès n'a pas le droit d'imposer aux citoyens des Etats Unis une formule sacramentelle de serment que n'exige pas la Constitution. Il cite à l'appui de son opinion, divers commentateurs entre autres Story.

M. Lea ne voudrait pas que la Chambre prît une résolution qui tend à annuler une loi du Congrès; il propose de déclarer que la Chambre s'est conformée en substance aux prescriptions de la Constitution; que la loi du Congrès à ce sujet n'est que déclarative, mais que les membres prêteraient le serment exigé par la loi du Congrès pour la bonne règle et le bon exemple.

M. Conrad pense que la Chambre s'est conformée à la Constitution et aux lois des Etats-Unis; il approuve sans réserve la conclusion du comité.

M. Smith pense au contraire que la loi du Congrès est parfaitement constitutionnelle, qu'elle était suivie depuis 50 ans et que le plus sage est de s'y conformer; pour éviter ensuite de graves difficultés.

M. Farrar approuve le rapport du comité. Cependant il n'a pas d'objection à prêter encore le serment, voulu par l'acte du Congrès. Il croit d'ailleurs le serment prêté d'après la nouvelle Constitution pleinement suffisant et la Chambre parfaitement organisée.

Le rapport est adopté.

M. Smith propose alors une résolution exigeant des membres la prestation du serment conformément à la loi du Congrès.

M. Moïse dit que la Chambre n'a pas le droit de prescrire à la Législature un serment quelconque à prêter.

L'Orateur dit que la résolution n'est pas à l'ordre.

On discute en comité général le bill transférant le siège du gouvernement.

M. Lyons propose St. Francisville—Repoussé.

M. Ogden des Rapides, propose Alexandria—Repoussé.

M. Moïse propose la Balise—Repoussé.

Après diverses motions, M. Lyons propose Fontania.

M. Bullitt appuie. Puisque la Convention a proscrit la Nouvelle-Orléans, parce que c'était une ville, il faut prendre un endroit désert, où il n'y ait pas une maison. Le discours sarcastique de M. Bullitt a constamment provoqué l'hilarité de la Chambre. Fontania a été repoussée.

M. Randall propose Donaldsonville. Avant d'en venir au vote, la Chambre s'ajourne.

Le Conseil Général s'est réuni hier soir. Etaient présens MM. Morel, Jordy, Forno, Gardère, Daunoy, Rousseau et Cruzat. La séance n'a présenté rien d'intéressant.

CONGRÈS.

Séance du 16 février 1846.

SENAT.—Après la lecture d'un volumineux message du Président et de divers rapports de comités, on reprend la discussion de la question de l'Orégon.

M. Hannegan défend longuement ses amendemens. Il pose en principe 1o. que le territoire nous appartient jusqu'au 54° 40' nord; 2o. que nous n'avons pas le droit d'aliéner aucune partie du territoire. 3o. qu'il serait déshonorant d'abandonner ce qui nous appartient. Il cherche ensuite à prouver ces trois propositions. Parlant de la proposition de discuter cette question à huis-clos, il soutient que l'Orégon étant la propriété du peuple, le peuple avait le droit de connaître l'opinion de tous les sénateurs sur cette question; qu'enfin si le peuple était consulté il se prononcerait, dans la proportion des neuf dixièmes en faveur de l'Orégon tout entier. M. Hannegan termine en défendant la conduite du Président à ce sujet, et engage le Sénat à ne pas abandonner les droits et l'honneur du pays.

M. Colquitt a la parole pour le jour suivant.

CHAMBRE.—Un grand nombre de résolutions sont présentées et déposées.

On présente un bill accordant l'acte déterminant la valeur de certaines monnaies étrangères reçues dans les douanes; on présente aussi un bill relatif à l'organisation du service maritime des Etats-Unis.

Une résolution est introduite à l'effet de s'enquérir de l'utilité d'amender les lois des postes de manière à faire élire les députés maîtres de poste par le peuple des localités dans lesquelles le bureau se trouve situé.

Une résolution relative aux réclamations des citoyens des Etats-Unis sur la république d'Hayti, est soumise à la Chambre, et renvoyée au comité des affaires étrangères.

M. Garrett Davis demande l'impression à l'usage des Représentans, du nouveau tarif récemment communiqué au comité des voies et moyens.

Après divers votes, la motion est repoussée, 108 contre 64.

Le St. Louis Reporter dit que 2000 Mormons environ, jeunes hommes pour la plupart, sont partis pour la Californie. Ils forment l'avant-garde de l'expédition mormone, et doivent s'occuper de procurer la subsistance à ceux qui doivent les suivre.

Il y a eu le 15, à New-York, un coup de vent violent, accompagné de neige. Les rues, pendant un moment, n'étaient pas praticables. Cependant il n'est arrivé aucun accident grave.

A Philadelphie, le même coup de vent s'est fait sentir avec beaucoup plus de violence encore. Des arbres ont été renversés, des portes enfoncées, et les enseignes ont été presque toutes été arrachées. On craint que ce coup de vent n'ait causé de grands désastres en mer et sur les côtes.

On lit dans la *Gazette* de Pensacole: "Le détachement, aux ordres du lieutenant Donaldson, qui s'était mis à la poursuite des Indiens qui ont dernièrement assassiné M. Pitts, est revenu sans avoir pu trouver seulement les traces des malfaiteurs."

SOMBRÉ.—Le *Caddo Gazette* du 11, dit que le steamer *Rock River* sombra, il y a peu de jours, à peu de distance de Caddo. Il y avait à bord environ 500 passagers. Personne n'a péri.

Dans le comté de Sampson, Caroline du Nord, un nommé John Barfield tua Alfred Kiowel dans la propre maison de ce dernier, devant sa femme et ses enfans. C'est, dit-on, le résultat de l'ivresse. L'ivresse ne produit guère la férocité; elle ne fait que la montrer là où elle est. C'est en ce sens que la sagesse des nations l'entend, du moins: *in vino veritas*.

Il résulte de statistiques publiées par les journaux de New-York, pour le quatrième trimestre de 1845, comparé avec le quatrième trimestre de 1844, que dans cinquante des plus considérables bureaux de poste des Etats-Unis, les revenus nets ne vont qu'à $86,043, au lieu de $144,527 en 1841, ce qui laisse un déficit d'environ 40 pour cent.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.
MERCREDI SOIR, 25 février 1846.

Quelques demandes pour le coton ont eu lieu aujourd'hui, et il s'en est vendu 6,000 balles, principalement pour le Nord. Nous n'avons pas de changemens à noter dans les cours.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inferior	5	@ 5½
Ordinary	6	@ 6¼
Middling	6¾	@ 6⅞
Good Middling	7	@ 7¼
Middling Fair	7½	@ 7¾
Fair	7⅞	@ 8
Good Fair	8¼	@ 9
Good and Fine	9¼	@ 00

Le change continue à se maintenir aux taux précédens.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Lady Arabella, Simpson, Philadelphie, IC J Meeker
Navire Berlin, Baker, Liverpool, J P Whitney & co
Navire Francis, Prince, New York, C Deake & co
Barque Sarah Ann, Skolfield, Portsmouth, J P Whitney & co
Barque Washington, Bartlett, New York, J P Whitney & co
Barque Lycurgus, Brown, Rio Janeiro et un marché, S Broom
Barque Caliope, Scott, Liverpool, Hoghton, Rankin & co
Brick P Soule, Delvaille, Havane, J Alexander
Brick Nathans, Rollins, Boston, J H Ashbridge
Goel Skimmer of the Sea, Bowers, Galveston par Calcasieu, capitaine

ARRIVÉS.

Navire Monsoon, Payne, de Boston.
Navire Caledonia, Brander, de Liverpool.
Navire European, Gay, de Rio Janeiro.
Navire Lagrange, Sandford, de Boston.
Steamers Montezuma, Kelly, de Mobile.
Creole, Hearn, de Mobile.
Batesville, Ratier, de St Martinville.
Patrick Henry, Whelden, des Attakapas.
Memphis, Fritz, de Memphis.
Sultana, Pease, de Louisville.
Brilliant, Hart, de Bayou Sara.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE
Cambria, Judkins	4 fev	1 mars

DATES.

New-York	fev 16	Liverpool	jan 4
Washington	fev 17	Havre	jan 1
Charleston	fev 20	Mexique	jan 21
Texas	fev 14	Havane	fev 12

☞ VERMIFUGE CANADIEN, pour la DESTRUCTION DES VERS.—Ce remède est le plus efficace que l'on connaisse jusqu'à présent. Non seulement il détruit les vers, et donne de la vigueur au système, mais il dissout et fait évacuer les substances glaireuses qui s'agglomèrent particulièrement dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout lorsqu'ils ne jouissent pas d'une bonne santé. Les glaires forment le nid où se produisent les vers, qui ne peuvent plus demeurer dans le corps dès que ces glaires disparaissent. Ce vermifuge ne produit aucun effet malfaisant; loin de là, la santé du malade s'accroît à mesure que l'on fait usage de ce remède, qui du reste n'est pas désagréable à prendre. On le trouve en vente au dépôt du "Magical Pain Extractor," de DALLEY, No. 151, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans.
☞ On garantit l'efficacité de ce remède. 25 fev

☞ YPSILANTI, (Michigan), 4 janvier 1846—Messieurs Comstock & Co. Messieurs, votre merveilleux Magical Pain Extractor de Connel, est considéré généralement comme ayant sauvé la vie d'un jeune homme qui dernièrement est tombé dans le feu, à la suite d'une attaque d'épilepsie; la [illegible] un enfant qui s'était brûlé est mort, parce que [illegible] n'avait pas pu se procurer votre [illegible] maintenant plus que [illegible] un avoir constamment [illegible] Votre consentement à le [illegible] de faire votre fortune; mais je [illegible] comme peu de chose auprès de bien du [illegible] Votre, etc., G. FORBURSON. [illegible] rue Poydras. 18 fev

NOURRICE. [illegible] d'une bonne NOURRICE. Une [illegible] 28 fev—3

VENTE DE SUCCESSION.
Succession de L. G. Hilgsberg.
EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves pour la paroisse de St Bernard, daté 24 février 1846, seront vendus par O. S. Rousseau, juge ex-officio encanteur, à la Bourse St Louis, mardi 31 mars 1846, à midi, les propriétés suivantes, savoir

Actions de Banque.
Trois cent soixante et onze actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, de $100 chaque. La succession rembourrant comptant aux acquéreurs des dites actions le montant du *stock note* ou prêt reposant sur elles, à savoir trente trois piastres quinze cents et demi par action; les acquéreurs payant aux dits acquéreurs la différence entre le prix d'adjudication et la somme de cent piastres, si cette adjudication est faite pour moins de cent piastres. Les acquéreurs de leur côté, assumant le prêt ou *stock note* correspondant au nombre d'actions achetées par eux, et renouvelé conformément à la charte de la dite Banque le 1er novembre de chaque année, et fournissant à la satisfaction de la Banque une hypothèque pour garantir le prêt et les dites actions.

Propriétés foncières dans la première Municipalité.
1. Neuf lots de terre situés au faubourg Treme, formant une subdivision (mesure américaine) de quatre lots, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'ilet No. 65, compris entre les rues Orleans, Villeré, St. Pierre et Robertson, d'après un plan par Joe. Pilie, voyer, déposé chez Michel de Armas, notaire public, la dite subdivision étant, ainsi qu'il suit, savoir
Lot No. 1 forme l'encoignure des rues Orleans, Villeré et St. Pierre, et mesure 28 pieds 5 pouces 2 lignes de face aux rues d'Orleans et St. Pierre, et 114 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Villeré. Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 28 pieds 5 pouces de face aux rues St. Pierre et Orléans, sur 114 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur, traversant l'ilet, le lot No. 9 formant l'encoignure de la rue Robertson, le tout d'après le plan de L. H. Pilie, déposé voyer, avec les améliorations et dépendances.
2. Un lot de terre dans l'ilet compris entre les rues Hôpital, Royale, Ursulines et Bourbon, composé de trois lots désignés par les Nos. 16, 17 et 18 d'un plan par Jos. Pilie, voyer, annexé à un acte passé chez F. de Armas, notaire public, le 10 janvier 1832, mesurant en tout 70 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 150 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur, et 66 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne de derrière; ensemble avec les bâtisses en briques, constituant une maison publique, et avec toutes autres dépendances.
3. Quatre lots de terre dans l'ilet compris entre les rues Vieille Levée, Hopital, Quartier et Gallatin, faisant partie de 4 lots désignés par les Nos. 29, 30, 31 et 32 d'un plan par Jos. Pilie, voyer, du 29 décembre 1833, déposé chez Wm. Christy, notaire public, mesurant chaque 26 pieds 2 pouces 2 lignes sur la rue Gallatin; le lot No. 29 mesurant 64 pieds 2 pouces de profondeur du côté de la rue du Quartier, et le lot No. 32 mesurant 70 pieds 1 pouce de profondeur du côté de la rue de l'Hopital, et sur les lignes entre lui, savoir les lots 29 et 30, mesurant comme suit, savoir: les lots Nos. 30 et 31, 57 pieds 7 pouces 6 lignes, les lots Nos. 31 et 32, 3 pieds 7 pouces 4 lignes; et les lots Nos. 31 et 32, 2 pieds 7 pouces 2 lignes, ensemble avec les améliorations et autres dépendances.
TERMES.—Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, et 24 mois de crédit, en billets endossés par l'acheteur, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et portant 8 pour cent d'intérêt depuis l'échéance en cas de non-paiement.
4. Quatre lots de terre dans l'ilet compris entre les rues Vieille Levée, Hopital, Gallatin et Quartier, faisant partie des quatre lots désignés par les Nos. 29, 30, 31 et 32 sur le plan du susmentionné de Jos. Pilie, voyer, et mesurant chacun 26 pieds de face à la rue de la Vieille Levée, sur 90 pieds de 7 pouces de profondeur; ensemble avec les bâtisses à deux étages et cuisines en briques qui sont là, et autres dépendances.
TERMES. Les acquéreurs pour chacun des dites propriétés assumeront un fond de quatre mille piastres, échu en janvier 1846, garanti par hypothèque en faveur de la Banque d'amortissement de la Nouvelle-Orléans et portant intérêt du jour de la vente, payable semi-annuellement le 20 juin et le 20 août de chaque année, au taux de six pour cent. Le reste du prix d'adjudication aux mêmes termes et conditions que pour les autres propriétés ci-dessus mentionnés, et les acquéreurs feront assurer contre le feu et transfèreront la police.
N. B.—Tous les acquéreurs des propriétés ci-dessus consentiront à la clause de non aliénation, et à mise en possession à leurs frais.
Actes de vente chez J. Mossy.
26 fev—1ps O. S. ROUSSEAU, juge de p.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la paroisse de Plaquemines—Je certifie par le présent que le 13 décembre 1845, jugement a été rendu dans l'affaire de la paroisse de Plaquemines versus the Melville [illegible] dans les termes suivans, savoir—Décret—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette affaire le [illegible] du présent mois, soit confirmé, et que le plaintiff recouvre du défendeur, la somme de [illegible] dans le jugement avec intérêt à raison de cinq pour cent l'an, du 13 septembre 1845, jusqu'à parfait paiement, et que les frais d'instance, [illegible] de cette paroisse doivent faire les réparations à faire [illegible] du défendeur dans le dit district [illegible] alors faites [illegible] "Approuvé le 20 mars 1840."
17 décembre 1845, (Signé) CHS DUTILLET Juge.
Extrait des Minutes. CHS. DUTILLET.
26 f—29 fev 6 9 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la paroisse de Plaquemines—Je certifie que le 6 janvier 1846 jugement a été rendu dans l'affaire de la paroisse de Plaquemines versus [illegible] Ashbridge et autres, dans les termes et dans la forme suivans [illegible] George Ashbridge, des heritiers de [illegible] Laurent Millaudon, de l'Etat de la Louisiane, [illegible] Cossee et de M. A. Prosper et des heritiers de [illegible] cent cinquante piastres, avec intérêt à raison de cinq pour cent par an du 4 décembre 1845, et les frais d'instance [illegible] que le syndic de [illegible] [illegible] "Plaquemines, approuvé le 20 mars 1840." Jugement rendu le 6 janvier 1846.
Jugement signé le 10 janvier 1846.
(Signé) CHS. DUTILLET,
Extrait des minutes.
26 fev—26,6,9 CHS. DUTILLET.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la paroisse de Plaquemines—Je certifie par le présent que le six janvier 1846, jugement a été rendu dans l'affaire de la paroisse de Plaquemines versus John M. Ihren et autres, dans les termes suivans, savoir—Décret [illegible] ordonne, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette affaire le [illegible] du présent mois, soit confirmé et que les défendeurs soient condamnés à payer [illegible] piastres, savoir John McIlvaine [illegible] Antoine Arias et les heirs [illegible] Ellery, la somme de cent piastres, et à Pierre Joseph Bajas la somme de cinquante piastres, en faveur de la paroisse, avec intérêt à raison de cinq pour cent par an, du huit décembre 1845, et les frais d'instance, et il est de plus ordonné que le syndic du district [illegible] de cette paroisse doivent faire les réparations [illegible] travaux et réparations nécessaires à la levée [illegible] de défendeurs dans ledit district [illegible] ne peuvent être trouvés, alors les travaux [illegible] faits par les règlemens de police de cette paroisse conformément aux dispositions d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé "Acte relatif aux chemins et levées situés dans la paroisse de Plaquemines, approuvé le 20 mars 1845.
Jugement rendu le six janvier 1846.
Jugement rendu le dix janvier 1846
(Signé) CHARLES DUTILLET, Juge.
Extrait des minutes.
CHARLES DUTILLET.
26 fev—26, 6 et 9m

☞ La barque ALBERT, capt Marwick, venant de New-York, est maintenant en déchargement au quai No 20, 2me municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J. W STANTON & Co.
26 f Encoig. Magasins et Lafayette.

☞ POUR BAYOU SARAH—Le BRILLIANT arrivera aujourd'hui et repartira demain jeudi, à dix heures du matin. Un commis sera à la levée pour recevoir les marchandises.
25 fev W H AVERY.

CHARBON A UNE PIASTRE LE BARIL.
LE soussigné fera rendre à domicile du charbon de terre en morceaux, nouvellement débarqué, à une piastre le baril.
Aussi.—Bois de chêne et frêne à bas prix
20 fev—8 J FELIX COLBUS, 140 Douane.

PROPRIETE DE VALEUR A VENDRE.
LA Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie de l'Ouest, offre en vente privée la propriété de valeur ci-après décrite:
Ce vaste MAGASIN à 4 étages en briques sis à l'encoignure Sud Ouest, des rues Camp et Gravier, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue du Camp, et 91 pieds 6 pouces sur la rue Gravier, la ligne Sud, joignant le N. 47, 91 pieds de profondeur, la ligne du fond, ayant 22 pieds 3 pouces.
Cette bâtisse est faite des meilleurs matériaux. Le rez de chaussée est divisé en 4 bureaux très commodes et qui se louent $2730—Les étages supérieurs sont également loués, sont pourvus de grates au 2me étage et se louent à raison de $1400. La maison entière rapporte $4130.
Cette propriété qui se trouve située dans le centre des affaires et dans le quartier le plus animé de la ville, offre aux capitalistes une excellente occasion de placer leurs fonds.

Aussi:
Cinq lots de terre situés du côté Nord de la rue St Joseph, entre les rues Commerce et Tchoupitoulas, dans le voisinage immédiat du marché St Mary, chaque lot mesurant 26 pieds 6 pouces de face à la rue St Joseph, sur une profondeur de 99 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.
Ces lots seront vendus en bloc, et sont très convenables pour y bâtir de grands magasins d'entrepôt.
Pour les conditions, s'adresser à P. N. WOOD, Président de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie, de l'Ouest.
13 fev—3t

DEMANDE D'INFORMATION.
SI Mr. LAZZAROVICH, de Baboncello, en Dalmatie, est encore en ce pays, il est invité à se présenter ou à envoyer son adresse à MM. Dutilh & Cousinery, à New York, qui ont à lui communiquer quelque chose qui lui sera avantageux. 25 fev—3

ON demande à louer pour un an, une maison dans un quartier respectable et convenable pour une petite famille. S'adresser en fournissant tous les renseignemens possibles à la poste, boîte D No 87. 21 fev

CIRAGE DE MASON, en barils de différentes dimensions, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
21 fev 49, Commune

CLOUS—De Plymouth, de 3 à 60 livres, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
24 fev 49 Commune

BEURRE, Fromage, et Pommes Sèches—100 boîtes fromages de l'Ouest, 100 barils pommes sèches, 200 idem, 200 frequins beurre, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
24 fev 49 Commune

EN débarquement de la barque Santee, 45 caisses grands maquereaux No. 1, 70 quarts et 25 barils, 10 demi tambours et 250 caisses morue, 2 caisses saumon fumé, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
24 fev 49 Commune

GAVER, THE.—60 caisses savon de Windsor No. 1, 20 demi caisses thé Pouchong, 10 do thé Young Hyson, 30 boîtes idem poudre à canon, 5000 lbs salpêtre, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
24 fev 49 Commune

FOIN—140 balles des rivières du Nord, en débarquement du navire Jessore, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
24 fev Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE—1700 sacs de Rio, fin vert, en doubles sacs, à vendre par quantité par J.W. STANTON & Co,
24 fev Encoignure Magasins et Lafayette

BAREGES BON MARCHÉ provenant des encans.—C. M. SIMPSON, vient de recevoir, en outre de ces bareges riches, un grand assortiment de Bareges provenant des encans, qu'il vendra à 25c. la yard.
18 fev 34, Chartres enc. Douane.

BAREGES à la mode pour le printemps, reçus par les verts aujourd'hui par C. M. SIMPSON, encoignure Chartres et Douane.
2 caisses barèges à la mode très riches.

CIGARES de la Havane—600 milliers arrivant par le brick T. Street, Imperiales, Regalias, Canones, &c. des meilleures marques; 300 milliers en magasin arrivages précédens, de 1re qualité, formant un assortiment complet, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
18 fev 34, Tchoupitoulas.

Succession d'Andre Charles Victoire Joseph Belot.
LES personnes qui ont des réclamations contre la succession d'André Charles Victoire Joseph Belot, décédé, sont priées de s'adresser au soussigné, exécuteur testamentaire du défunt, dans les dix jours qui suivront cet avis. 26 février 1846.
26 fev—3ts D. PRIEUR.

IL a été perdu le 21 du courant, un CHIEN à taie, âgé de 3 mois, couleur gris, ayant tout le bout d'une oreille qui a été fraîchement coupée et répondant au nom de Faquin. La personne chez laquelle il s'est réfugié est priée d'en donner avis rue Tchoupitoulas, No. 34. 26 fev—3

ON demande à l'institution de Mde. Desmayaux, rue des Remparts encoignure Bienville, une dame pour quelques heures de surveillance dans la journée. 26 fev

FARINE—300 barils superfine, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
26 fev 34 Tchoupitoulas

FARINE—250 barils, des moulins de Quincy, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
26 fev 34 Tchoupitoulas

FARINE—200 barils superfine, des moulins de Peoria, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
26 fev 34 Tchoupitoulas

FARINE—1000 barils, des meilleures marques de l'Ohio et St. Louis, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
26 fev 34 Tchoupitoulas

PORC—1000 barils Mess, Prime et M. O., à l'inspection de Bozant, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
26 fev 34 Tchoupitoulas

CIGARES DE LA HAVANE de différentes qualités, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
26 fev 34, Vieille Levée

GRAINES DE TABAC de la Vuelta de Abajo, reçues de la Havane et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
26 fev 34, Vieille Levée

VINS en caisses et en barriques de diverses qualités, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
26 fev 34, Vieille Levée

CHAMPAGNE—200 paniers des marques Cordon Vert, Marquis de Lorme et de la Clef, à vendre par
RAYMOND CAHUZAT,
26 fev 34, Vieille Levée

RAISINS verts de Malaga—50 barillets, à vendre en bon ordre par LOREILHE & Co,
24 fev Encoignure Royale et Douane

PATES Truffes—200 demi et quart de boîtes, à vendre par LOREILHE & Co,
24 fev Encoignure Royale et Douane

FRAISES au jus—15 caisses de la dernière récolte, à vendre par LOREILHE & Co,
24 fev Encoignure Royale et Douane

GELÉE de Groseilles—10 caisses en flacons de 1 pt et 1/16 de gallon, à vendre par
LOREILHE & Co,
24 fev Encoignure Royale et Douane

VERMICELLI et Macaroni—50 caisses, qualité supérieure, de Naples, à vendre par
LOREILHE & Co,
24 fev Encoignure Royale et Douane

COMESTIBLES, VINS.

A VENDRE par les soussignés, sur la Levée, en débarquement du navire l'Alesto,
80 barriques vin rouge Bordeaux, Medoc,
125 do vin blanc Sauterne, excellente qualité,
30 barils vinaigre blanc,
250 milliers bouchons fins,
3 do do extra fins,
EN MAGASIN
30 barriques vin vieux Haut Brion,
20 do do Chateau Latour,
100 caisses Haut Brion 1837,
100 do Lafitte 1834,
50 do Chateau Margaux 1830
20 barriques vieux St. Julien, pour habitans,
200 caisses cerises, abricots et fruits à l'eau de vie,
200 caisses liqueurs assorties,
5 demi pipes vieux Cognac,
50 paniers bouteilles vides,
70 caisses sardines de la marque Deffais,
50 paniers huile d'olive de la marque Plagnol,
100 milliers bouchons pointus,
100 do do ordinaires, 100 do fins.
Prix excessivement modérés.
J. F. GARNIER FRERES
17 janv—30 145, Chartres

LES soussignés reçoivent par les navires Rose Standish, Nancy W. Stevens, Uncas, et Auburn, venant de New York
5 caisses bas blancs fins depuis $2 50 jusqu'à $10
3 do do dans les bas prix,
3 do do mêlés, grands, pour hommes et autres,
4 do do écrus, diverses qualités,
5 do do de fillettes et pour enfans, assortis, blancs et couleur,
10 do chaussettes de couleur, diverses qualités,
12 do do écrues, fines et fortes,
6 do gants pour hommes et femmes, en couleurs et blancs
4 do peignes en corne, écaille et ivoire assortis
4 do boutons, os, métal, soie et lasting
3 do beaux oiseaux, couteaux, rasoirs, cuirs
1,200 milliers aiguilles J Warring et autres,
1 caisse hameçons Nos. assortis, mèche marque
2 do ardoises Nos. assortis avec crayons
2 do fil patenté, par livres assortis, noir, bleu et écru,
2 do ficelle coton, etc. en pelottes,
2 do papier rayé et uni pour lettres et autres
2 do cartes à jouer à têtes et autres
3 do mouchoirs de poche blancs, avec dentelle à rivière et brodés etc.
Ils ont constamment en magasin un grand assortiment d'autres articles pour la campagne et pour la ville, à vendre au comptant, par TATOUT Frères,
3 fev 101, rue de Chartres, encoignure Toulouse

EN magasin et à vendre par le soussigné—
300 boîtes et demi boîtes sardines à la bourse,
1000 demi boîtes sardines à l'huile,
300 caisses vieux vin rouge, Château Margaux, Lafitte, Haut Brion, Barsac, Latour et Laour,
250 barriques vieux vin rouge, diverses marques,
200 paniers champagne, diverses marques,
400 paniers anisette fine et surfine,
100 caisses vin de Bourgogne Chambertin et Nuits George, 300 caisses vieux vin rouge St Julien, 50,000 bouchons fins et surfins, 200 do do à dame-jeannes.
14 fev CHAS. DUFOUR, 11 Conti

EN débarquement du navire Taina, capt Cayol, venant de Bordeaux:
6 barriques vin rouge St. Estèphe Medoc et Graves Beauportuit,
20 barriques vin rouge St. Julien Medoc 1841,
6 caisses de demi bouteilles vin rouge à étiquette et capsules,
6 do do vin blanc do do
20 paniers bouteilles vides, à vendre par
19 jan B TARAMON, 80, St Louis

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux Marseille et du Havre
50 barriques vin rouge de Bordeaux, 80 do vin de Marseille, marque Bergasse; 35 demi barriques vin blanc, do quarts eau de vie de Cognac première preuve; 60 caisses eau de fleurs d'oranger; en caisses estagnons; 300 do vins en caisses de 12 bouteilles, 100 do absinthe et kirsch, divers qualités; 95 do cerises et prunes à l'eau de vie; 50 paniers huile de Marseille; 80 do gougnolet d'Angers, 500 do caisses de Bordeaux, 100,000 bouchons fins et ordinaires, 40,000 bouchons pointus, 300 demi boîtes repas à l'huile, 30 caisses avec les douze bouteilles vides; Peintures vertes et vernis, à vendre par
DUDOUYT & TEULADE,
27 jan 13 rue Toulouse

LIQUEURS—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et a en magasin
50 barils brandy du Nord, 50 do genièvre marque double ancre, 25 do gin de Rock Spring, 100 do eau de pêche supérieure, de Baltimore, 20 barils vieux whiskey de Monongahela, 30 do whiskey de Seigle 120 do vieux whisky Bourbon; 10 barils huile pour tanneries, à vendre par
9 fev SMITH BRYAN, 30 Douane

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Levi H. Gale, de Bordeaux, 140 barriques vin rouge, 16 demi barriques vin blanc, haut Sauterne, 30 petits vin blanc idem. En magasin, 100 barriques vin rouge, de qualités diverses, 80 barils et demi barriques vin blanc. Eau de vie quatrième preuve, J. J. Dupuy, de la Pellevoisin, do do fine champagne, cerises à l'eau de vie, absinthe suisse de Sauvageot et Bruneteau, anisette superfine, kirschwasser de Sauvageot et Bruneteau, huile d'olives de J. Plagniol. G. M. LUCAS.
31 dec 30 rue Bienville

A VENDRE par le soussigné les articles suivants:
30 Barriques de vin rouge, de St-Julien;
35 do de St-Emilion;
20 do de St-Estephe
20 do de Margaux;
30 demi barriques do de Pauillac;
20 do do de Margaux
30 do do de vin blanc, de Haut-Sauterne;
200 Caisses de 12 bouteilles de vin rouge, Medoc;
60 do do de Margaux;
30 do do de vin blanc, de H Sauterne;
25 do de 24 demi bouteilles, do
6 Futailles Eau de Vie de Cognac fine Champagne très vieille;
20 Caisses Cerises à l'Eau de Vie;
30 Paniers d'huile d'Olives;
10 Caisses prunes à l'Eau de Vie;
50 Balles de bouchons, diverses qualités,
5 Futailles fil à voile en petites pelottes,
10 Caisses de 48 demi boîtes Sardines à l'huile,
30 Paniers de 100 chaque, bouteilles vides &c.
14 fev EDOUARD LARRONDE, 85, rue St-Louis

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivants:—
30 barriques vin rouge St Emilion; 30 do do St Julien Médoc; 20 do do St Estephe Medoc, 12 do do Chateau Margaux; 10 do do Château Lafitte, 6 do do Château Leoville, 8 do do Cantenac Medoc, 30 do do Bergasse et Beth fort.
150 demi barriques St Emilion, St Julien Medoc, Chateau Margaux, Château Lafitte, Barsac Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne.
800 caisses par 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles St Emilion, St Julien Medoc, Château Margaux, Château Lafitte, Château Leoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne.
100 caisses muscat de Frontignan; 20 tierçons vinaigre de vin blanc; 200 paniers par 12 bouteilles et 24 demi bouteilles huile de Plagniol et Decoge; 50 caisses cerises à l'eau-de-vie de Chauvet et Clermont; 30 do fruits à l'eau de vie; 40 do liqueurs fines, surfines et superfines; 100 paniers anisette fine, surfine et superfine; 50 do de 6 bouteilles gougnolet; 20 caisses Curaçao; 20 do kirchenwasser, 20 do absinthe Vernon et Lacombe; 30 do marasquin; 10 do eau de vie Dantzick; 20 do eau de fleur d'oranger; 40 paniers vin de Champagne; 4 caisses prunes en boîtes, 5 do moutarde française; 1 do mastic; 200 dame-jeannes 1, 2 et 3 gallons; 10,000 capsules à bouteilles; 30,000 étiquettes St Julien Medoc 1840; 6 caisses cruchons et Statuettes en porcelaine; 150 paniers par 100 bouteilles de 20 et 24 onces; 150 boîtes et demi-boîtes cèpes à l'huile; 300 boîtes et demi boîtes petits pois au beurre; 3,000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile; 300,000 bouchons longs et demi longs. 18 fev NUMA LACOSTE, 103, Royale.

A VENDRE par les soussignés les articles suivans:—
12 barriques vin rouge Chateau Lafitte, 8 do do Chateau Margaux, 15 do do St Julien Medoc, 20 do do St Emilion No 1, 20 do do St Estephe Medoc, 25 do do St Emilion No 2, 10 demi barriques du Chateau Lafitte, 10 do do Chateau Margaux, 15 do do St Julien Medoc, 15 do do St Estephe Medoc, 8 do do St Emilion No 2, 30 do vin blanc Haut Sauterne, 10 do do Haut Barsac, 30 do do Sauterne; 200 caisses vins rouges et blancs en caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles, des marques ci-dessus—70 caisses liqueurs, superfines, surfines et fines de Champion, 50 caisses Marasquino, Curaçao, 50 caisses jus de groseille framboise pour sirops et gelées, 50 do vins Muscat, Lunel et Frontignan, 25 do vins d'Espagne, Xérès, Malaga, Zeres, Rotta et Alicante, 50 caisses absinthe diverses qualités, 50 do Kirch Wasser, 25 do fruits assortis, 25 do cerises, 20 paniers Champagne, 3000 boîtes sardines par 1/2, 1/4 et 1/8 de boîtes, 300 boîtes cèpes à l'huile, 300 do petits pois, 150 milliers bouchons assortis.
18 fev F. & J. LACOSTE,
105 rue Royale

EAU DE VIE—Reçu directement de la Rochelle et à vendre par les soussignés:
10 demi pipes eau de vie d'Alex. Seignette, 4me preuve,
10 do do do
5 quarts do Vieille 1837,
3 do do do 1838, en douane et ayant droit au drawback, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
20 janv 26, Chartres

SARDINES A L'HUILE—1000 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile, marque B. Guillaume, à vendre par les soussignés.
Ces Sardines ont été importées sur les navires Narragansett et Deucalion, et ne viennent pas de New York et ne sont des contrefaçons préparées avec l'huile de coton doux, que l'on envoie ici sous le nom de [illegible].
15 dec J. P. [illegible]

ARBRES FRUITIERS [illegible] toute qualité, fournis et plantés [illegible] jardiniers et [illegible] de magasin de graines, No. 21, rue de la Chaussée [illegible] prompte exécution.
20 jan

CANDIDATS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. A. D. CROSSMAN, est candidat pour la place de MAIRE, à la prochaine élection, et sera soutenu par la
MASSE DES VOTANS.

☞ Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer que M. E. MONTÉGUT, le maire actuel, est candidat à cette même place pour la prochaine élection.

POUR RECORDER DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.
☞ FRÉDÉRIC BUISSON sera soutenu sans distinction de partis comme RECORDER de la Première Municipalité, par un grand nombre de votans *Whigs et Démocrates*.

M. L'Editeur,
Veuillez annoncer que M. JOSEPH GENOIS est candidat pour la place de *Recorder* de la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

☞ M l'*Editeur*,—Permettez-nous, par l'intermédiaire de votre journal, de recommander au peuple de la Nouvelle-Orléans comme digne de son suffrage, N. MARTIN DURALDE, notre ancien concitoyen, pour remplir la place de greffier de l'une des Cours de District.
PLUSIEURS VOTANS.

☞ MM. les Editeurs—Veuillez annoncer M. WILLARD comme candidat à la place de GREFFIER de l'une des Cours de District qui doivent être créées par la législature actuelle, d'après la Constitution.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*.
Veuillez annoncer que M. LOUIS J. COIRON est candidat pour la place de GREFFIER dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. A. E. BIENVENU est candidat pour la place de GREFFIER de l'une des Cours de District.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. RIVIÈRE GARDERE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

☞ Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*, voudront bien annoncer dans leur journal, W. A. NOTT, comme candidat pour la place de Greffier, d'une des Cours de District.

☞ MM. les *Editeurs*.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de
TOUS SES AMIS.

☞ MM les *Editeurs*.—Veuillez annoncer dans votre journal que ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
NOMBRE D'AMIS.

Messieurs les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District,
PAR SES NOMBREUX AMIS.

☞ MM les *Editeurs*:—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. PIERRE MONTREUIL BERTIN sera soutenu comme candidat à la place de greffier d'une des Cours de District,
PAR SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. ARMAND GUYOL est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS.

☞ MM les *Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. J. B. FORRESTER MAXENT, actuellement député-greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme GREFFIER d'une des Cours sous la nouvelle Constitution; il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS

☞ MM les *Editeurs*,—Veuillez annoncer que M. AUGUSTE DOUCE, est candidat comme Greffier de l'une des Cours de District, à la prochaine élection.

A VENDRE—UN TERRAIN situé rue du Camp, au faubourg Delord. S'adresser à M. ZAMORA, No 126, rue Bienville. 25 fev—2

SUCRE raffiné de Boston—600 caisses sucre en pains et brisé, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE—200 paquets de 6 et 12 livres, Pouchong et Young Hyson, à vendre par
25 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

BLANC de baleine—200 caisses New Bedford, 200 dito chandelles étoiles, à vendre par
25 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

FICELLES—[illegible] tamboures, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK.
40 Gravier

SACS EN PITRE—30,000 sacs de deux boisseaux et demi, à vendre par
25 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CAFE—100 sacs Rio, 100 dito Java, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

INDIGO—10 surons de Caracas, à vendre par
25 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

BOTTES ET SOULIERS—174 caisses en débarquement des barques Mauran et Santee, et d'autres arrivages récents, comprenant un assortiment général de bottes, brodequins et souliers, pour hommes, dames, filles et enfans. Pantoufles &c. à vendre par
G. W. DUNBAR, 30 Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] caisses en débarquement de la barque Santee à vendre par R G HOBBS,
25 fev 12, Douane

PLOMB—chasse et en barres—84 barillets petit plomb, 25 do do rotinés, 22 do plomb en barres, en débarquement du Julia Chouteau, à vendre par
14 fev MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas.

DETENU à la Geôle de Police de la Municipalité No. 3, depuis le 19 du courant, une négresse nommée CELESTE, se disant appartenir à Mlle. [illegible], demeurant dans la 1re Municipalité. Elle est âgée de 17 à 19 ans, taille de 5 pieds 1 pouce et parlant que le français.
Le propriétaire est requis de réclamer ledit esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 24 février, 1846.
24 fev M. HERNANDEZ, Jr. 2d. lieutenant et geôlier.

IL a été conduit à la geôle de police de la seconde municipalité, le griffe JIM, d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 2 3/4 pouces. Il dit appartenir à M. John Baptiste Pleasant, de la Rivière Rouge, à 3 milles de Grandico. Le propriétaire est prié de venir le réclamer cet esclave et payer les frais.
24 fev—2po—2 A. H. ELDRIDGE, gardien

DETENU à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le 20 du courant, un petit nègre nommé JANVIER, se disant appartenir à M. Adolphe Lavandais, demeurant dans la ville de Lafayette, il est âgé de huit à dix ans, taille de quatre pieds quatre pouces, ne parlant que le français.
Le propriétaire est requis de réclamer ledit esclave, au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle Orléans, le 23 février 1846.
M. HERNANDEZ Jr.,
24 fev—10 Second lieutenant et geôlier

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron le quinze du courant, de l'habitation de Madame Philippon, sur la rive gauche du fleuve, onze milles au-dessous de la ville, le nègre HENRY CRAMSON, âgé d'environ vingt-huit ans, taille cinq pieds huit pouces, peau bonne, grande bouche, regardant toujours en dessous, parlant anglais seulement. La récompense ci-dessus sera donnée à toute personne qui ramènera l'esclave sur la dite habitation ou à MERLE, BEYLLE & Co,
18 fev—15 79 Tchoupitoulas

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron depuis le mois de novembre dernier, le nègre JERRY, âgé d'environ trente-huit ans, parlant l'anglais et le français, taille de cinq pieds huit pouces, figure noire, cheveux très touffus. Le dit nègre a travaillé pendant longtemps pour les 1re et 3me Municipalités.
La dite récompense sera payée à celui qui le ramènera encoignure Dauphine et Quartier, ou le logera dans une des geôles de cette ville.
13 fev—1m E. MACARTY Jr.

J. FEYTEL.
Encoignure Chartres et Conti.
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir du Nord, un superbe assortiment de MONTRES et de PENDULES, qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière. Il a reçu également de France, une grande variété de BIJOUTERIES comprenant une infinité d'objets pour Dames, ainsi qu'un beau choix d'ARTICLES de FANTAISIE.
5 fev—3m

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.
L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Braham, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux soie, feutre et castor à la Polka, Mazurka et Rezowa.
Ils attendent par les premiers arrivages de France, un grand choix de Chapeaux d'été, tels que: castor et feutre gris, paille d'Italie, paille Suisse, &c. &c.
Aussi, de Tampico—10 balles Panama, qu'ils vendront à très bas prix. 3 fev

Madame F. FRYER,
ENCOIGNURE BIENVILLE ET ROYALE,
VIENT de recevoir par le navire Nashville, du Havre, un grand assortiment de jolis chapeaux de paille et autres, pour le printemps. Aussi de belles mousselines pour robes, Foulards et foulards pour robes, et de la parfumerie fine, qu'elle vendra en caisse. 22 jan

J. FAIVRE, fabricant de pianos, de cette ville, prévient les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir un magnifique piano à queue en bois de rose, et des pianos Picolo de Pleyel, ainsi que d'autres factures avantageusement connues, qu'il offre à vendre à des prix très modérés.
J. Faivre continuera comme par le passé, à exécuter les divers genres de pianos qu'on voudra bien lui commander.
22 nov—3m Rue Royale, No. 72, entre Conti et Bienville.

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; ce qui fait c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez [illegible] No 7, rue Conti, [illegible]

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.
JEUDI, 26 FEVRIER 1846.
Dernière représentation de Mlle JULIA TURNBULL.
Cette célèbre artiste dansera dans le cours de cette représentation,
1o—L'ARRAGONAISE.
2—LA BOHÉMIENNE.
3o—LA CRACOVIENNE.

ROBIN DES BOIS
(FREITCHUTS)
Opéra en trois actes, de Weber
Le spectacle commencera par
UN BAL DU GRAND MONDE.
Vaudeville en un acte.

☞ On commencera à 6 heures et demie.

SALLE DE BAL DU GLOBE.
ENCOIGNURE ST. CLAUDE ET ST. PIERRE.
LES PROPRIETAIRES informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils viennent de louer cette belle Salle, et qu'ils en ont fait l'ouverture SAMEDI 31
tous les soirs il y aura
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Un RESTAURANT et une BARRE sont attachés à l'établissement et sont pourvus des liqueurs, &c. du meilleur choix.
Prix d'entrée pour la Salle de Bal
Les Messieurs, $1 00
Les Dames, GRATIS.
S. VIOSCA,
GEORGE STEPHENS, Propriétaires.
STEPHENS, Directeur.
N. B.—Il y aura un Bal chaque soir, jusqu'à nouvel ordre. L'orchestre est composé des meilleurs musiciens de cette ville. La police sera tenue avec beaucoup de soin.
31 jan—

ORCHESTRES DE BALS.
MONSIEUR F. A. LEGENDRE, chef d'orchestre de la Salle St. Louis et de celle du Bataillon Washington, offre ses services pour Soirées, Bals, Noces, Réunions etc.
M. Legendre est à même d'exécuter les quadrilles les plus nouveaux, les waltz les plus en vogue. Ses prix sont des plus modérés.
S'adresser, rue Dauphine, No. 224, ou au bureau des salles précitées. 30 dec—2m

AVIS AUX MILITAIRES.
LES membres du VAGER BAND informent respectueusement les militaires de la Nouvelle Orléans, qu'ils se sont formés en corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de NEW ORLEANS BRASS BAND, et que c'était pour qu'un de la sont une, ils seront à même de faire de la musique pour les militaires, les corps civils, les bals, réunions et sérénades.
On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Lodner, No. 47, rue de Chartres, à celui de M. B. Casey encoignure Douane et Camp, ou chez M. C. Hopt, chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, et le corps de musique se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir. 21 jan—6m

Aux dames Créoles et Françaises de la Nlle-Orléans.
M. KERNAN,
No. 30, rue de Chartres,
ENCOIGNURE de la rue de la Douane, annonce aux dames de cette ville, et étrangères, qu'il vient de recevoir son assortiment pour le printems et l'été, de marchandises de fantaisie provenant des dernières modes de Paris, dans le goût le plus riche et le plus élégant. Cet assortiment se compose comme suit:
Soieries riches pour printems, nouveau genre.
do noire, rayée, ondé et Pekin, très forte
do italienne et poult de soie, de toutes largeurs
Armures 4/4, unies et rayées, très riches.
Foulards de soie, noir et couleur.
Barèges de couleur, extra riches et ombrées.
Balzorines do tout laine et soie.
Batiste de soie, à carreaux et ombrée, nouvel article.
Mousselines Laine, ombrées et rayées.
do barège et balzorine en coton.
do suisse, peinte et brodée.
Robes riches en dentelles fil, très riches,
do de mousseline brodée, très riches, à volants
do de satin brodé, pour mariage.
Echarpes et berthes en dentelle.
do et mantilles de mousseline brodée
do de barège et Hernani, nouveauté.
Dentelles brodées, noires et blanches.
Cols et collerettes de Paris, brodés.
Pelerines et canezous do do en dentelles.
Chemisettes et manchettes brodées.
Gants de Paris, chevreau, filets, dentelles, et imitation
Eventails très riches, montures en ivoire.
Corsets et parasols français, genre nouveau.
Jupes en crinoline, coupe toute nouvelle.
Mouchoirs de batiste, brodés, à rivières et à volants.
Bas de soie anglais, à jour, broderie très riches.
do do noirs et blancs, unis.
do do pour demoiselles.
24 fev—3m 30 rue de Chartres.

DIVERS—3000 gallons huile épurée de blanc de baleine, d'hiver, et de printems, 4000 gallons huile de baleine do do, 8000 do raffinée do do, 1000 gallons huile de lin crue et bouillie, 75 barils huile de tanneurs 1ère qualité, 70 barils huile de graisse d'hiver, 300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 300 do do marque de l'étoile, 200 caisses chandelles de composition, 500 caisses savon de Boston, extra No. 4, 1000 barillets blanc de plomb No 1 extra par. 100 caisses de poudre à canon et Imperial, 50 demi do Piecaman à vendre par LEONARD STURTEVANT
24 fev 12 Vieille Levée

NAPPES et Serviettes—Quelques caisses nappes et serviettes en fil, à raies bleues et rouges, à vendre par
24 fev SMITH BRYAN, 30 Douane

LISTADES, PLATILLES et Bretagnes—Quelques caisses listades de fil, bleus, fantaisie et à carreaux, quelques caisses de platilles et bretagnes, qualité supérieures, ayant droit au débenture, à vendre à bas prix pour l'exportation. SMITH BRYAN
24 fev 30 Douane

TOILE—[illegible] d'arriver et à vendre par SMITH BRYAN
24 fev 30 Douane

ESSUIE-MAINS—En toile blanche [illegible] pour écru, et en diapré mi de [illegible] à vendre par
24 fev SMITH BRYAN, 30 Douane

TRICOTS anglais—Le reste d'un envoi, à vendre à bas prix, pour clore une consignation, consistant en superbes chemises en coton blanc, [illegible] beaux caleçons en coton écru, [illegible] bleues, puces et à raies; chaussettes [illegible] supérieures. SMITH BRYAN,
24 fev 30 Douane

HUILE de Baleine—100 barils [illegible] par
BUDDECKE, WOODS & Co,
24 fev 92 Tchoupitoulas

SAINDOUX—100 barillets, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
24 fev 92 Tchoupitoulas

CHANDELLES de composition—50 caisses chandelles à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
25 fev 92 Tchoupitoulas

TOILE et Cordes d'emballage—100 rouleaux et [illegible] du Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
24 fev 92, Tchoupitoulas

CHAUX—600 barils chaux du Missouri, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
24 fev 92, Tchoupitoulas

CIGARES—Un assortiment des meilleures marques de la Havane, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
24 fev

TABAC—60 balles de 1ère qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
24 fev

HUILE—2000 potiches huile espagnole ayant droit au drawback, à vendre par
24 fev LAPEYRE, HARISPE & Co.

CAFE de la Havane—60 sacs café en débarquement du brick P. Soulé et à vendre par
24 fev LAPEYRE, HARISPE & Co.

BOTTES, Souliers & Brodequins—100 caisses en débarquement de la barque Mauran, à vendre par
13 fev R. G. HOBBS, 12, Douane.

CHAUX—600 barils chaux du Missouri, à vendre par BUDDECK, WOODS & Co 72 Tchoupitoulas 12fv

GRAISSE—100 barillets graisse, à vendre par BUDDECK, WOODS & Co 72 Tchoupitoulas. 12f

SHALLS—Un bel assortiment de Shalls en mousseline brodée, reçus et à vendre par F. PERRET,
13 fev 48, Bienville.

PLOMB—5514 saumons de plomb, en débarquement des bateaux à vapeur Marmot et [illegible], à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
13 fev 79, Tchoupitoulas

SUIF—47 barils en débarquement du steamer Congress, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
13 fev 79, Tchoupitoulas

PLOMB—1001 saumons de plomb, en débarquement du steamer Patriot, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
13 fev 79 Tchoupitoulas

PLOMB à tirer et en barre—122 barillets plomb à tirer, 88 do chevrotines, [illegible] en barre, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
13 fev 79, Tchoupitoulas

COUPONS de la Banque des Citoyens, à vendre par
WYLIE & EGANA,
11 fev 52, Bienville

HUILE DE TANNEURS—34 barils, article supérieur, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
11 fev

BLANC DE PLOMB—40 barillets de Philadelphie, sec, No. 1, en magasin et à vendre par
11 fev RICKER & PEARSON, 62 Camp

BARILS VIDES A MELASSE—300 barils et 5 milliers cercles, à vendre par
11 fev RICKER & PEARSON, 62 Camp

SACS EN PITRE—600 sacs, en seconde main, à vendre par RICKER & PEARSON,
11 fev 62 Camp

VERMICELLE ET MACARONI—60 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, rue St-Louis No. 90. 23j

WHISKEY Bourbon—19 barils vieux whiskey, à vendre par J. & R. BUCHANAN & Co.
13 fev

EAU DE VIE de pêches—25 barils venant d'être débarqués, à vendre par
13 fev G & R BUCHANAN & Co.

PORC—76 barils porc mess, 36 barils porc prime, 5 dito clear, 7 do quartiers, en débarquement du steamer John Aull, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
13 fev 79, Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane—25 milliers Conetta, 30 mil do Regalias, Aurora et Estrella, 13 mil. media Regalias, 1 mil, 14 m. Millar, 8 m. Principe, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
12 fev 11 et 15 St. Louis

FRUITS à l'eau de vie—75 caisses cerises de Champion et Chauvet, 50 do prunes, abricots et poires, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
12 fev 11 et 15 St. Louis

EAU de fleurs d'oranger—125 caisses 1re qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
12 fev 11 et 15 St. Louis

LIQUEURS—20 caisses eau de vie de Dantzick,
8 do do d'Andaye,
à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
11 et 15 St. Louis

MARCHANDISES SECHES.
FELTER & BOYD, rue Gravier, No. 70, offrent à vendre à des prix réduits, un grand assortiment de MARCHANDISES DE SAISON, telles que:
Couvertures, Flanelles, Linseys, Kerseys, Draps et Casimirs, satinets et jeans du Kentucky, mérinos, draps de l'Indiana, cachemire d'Ecosse, de laine, Alpaccas, Repscrot, soies, calicots, nouveau style, guinghams, ginghams, cotonnades, mouchoirs, [illegible] toiles à matelas, étoffes bleues rayées et à carreaux, de [illegible], mélanges à la mexicaine, vitalis en laine, mouchoirs en coton, idem Madras, toile d'Irlande, toile à draps et de table, nappes damassées, flanelle de Canton, bas et gants en laine, bas en coton et laine, caleçons et chemises de peau, coton blanc et écru, 3/4, 4/4, 6/4 et 12/4, Osnaburgs, Lowells, etc. 4 dec

CHAMPAGNE.—1000 paniers Champagne, des marques NAPOLEON, DOUBLE-AIGLE et AIGLE BLANC.
Les soussignés, seuls agens en cette ville de la maison Jacquesson & Fils, Châlons-sur-Marne, reçoivent en ce moment, en outre de leur stock bien connu de *Médaille d'or*, Napoléon, des vins mousseux, marques de l'Aigle Double de Russie et de l'Aigle Blanc, qu'ils recommandent aux consommateurs et aux détaillants. Ils en auront constamment en vente, ainsi que d'autres de bonnes marques à des prix [illegible] Les [illegible]
MERLE, BEYLLE & Co,
19 dec 79, Tchoupitoulas

BRIQUES—[illegible]

A VENDRE—[illegible]

AUX ABONNÉS DU **Courrier des Etats-Unis** ET A LA **Semaine Littéraire.**
MESSIEURS les abonnés au COURRIER DES ETATS-UNIS et à la SEMAINE LITTÉRAIRE, sont par le présent prévenus que le soussigné, conjointement avec M. F. GAILLARDET, éditeur du Courrier des Etats-Unis,

OFFRE A UN GRAND RABAIS
LES PUBLICATIONS SUIVANTES
L'ILLUSTRATION, Journal Universel, à $6 par an au lieu de $10.
LA REVUE PITTORESQUE, à $1 au lieu de $2 50
La liste de souscription est présentement ouverte chez
VICTOR HEBERT, LIBRAIRE,
149, rue de Chartres,
11 fev Agent du Courrier des Etats Unis

GRAND RABAIS!
JOURNAL L'ILLUSTRATION....par an $6, au lieu de $9
LA REVUE PITTORESQUE....1, " 3
LE JUIF-ERRANT illustré....complet, 6, " 9
LE soussigné est autorisé par M. GAILLARDET à recevoir des abonnements aux publications ci-dessus et aux prix indiqués. Seulement, la Revue Pittoresque ne sera livrée à ce prix qu'aux abonnés du COURRIER DES ETATS UNIS et à ceux de la SEMAINE LITTÉRAIRE.
Tout abonnement doit être payé d'avance.
Les ouvrages seront livrés, francs de port à la Nouvelle Orléans. LELIEVRE, Libraire,
10 fev Encoignure Royale et Ame

BANQUE DE CITÉ,
Nouvelle-Orléans, 16 février 1846.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection des directeurs pour servir durant l'année courante, aura lieu à la maison de banque, le lundi, deux mars prochain, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.
16 fev R. J. PALFRY, caissier.

ROBES DE BAL NOUVELLES.

Mme. VINCENT,
Rue Royale, encoignure de la rue Conti,
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés, consistant en:
Robes Mousseline brodées, blanches et en couleur,
Dito Bareges et Balzorines ombrées et brochées;
Dito Popeline et Chaly Cardeville.
Aussi, en magasin Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Manteaux, Châles, Mantelets, Echarpes, Cachemire d'Ecosse, Soieries toutes et en couleurs, Mousselines de laine pour enfans, Mouchoirs de batiste, Cols et Pélerines brodés, Ombrelles Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et filet, Poupées riches de sorties, ainsi qu'une grande variété de Boutons d'acier dans toutes les grandeurs.
Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver vendra toutes ses marchandises à des prix modérés.
23 dec—

Articles pour Bals Parés et Travestis.
LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, les marchandises ci-après, très convenables pour costumes de bals et soirées. Velours coton et soie ponceau, cerise, cramoisi, vert, violet et noir, dito coton, ponceau, cerise, cramoisi, vert, violet et noir, coiffures et turbans dernière nouveauté, robes d'organdis brodées et unies, barrège toute soie (nouveauté), de la carreaux et raies, mousseline unie et à carreaux, gaze, rose, bleue, blanche et noire, satin très lourd do do do, fleurs artificielles, rubans de toutes les couleurs, fleurs et fleurs, mousselines brodés et garnis, épingles dorées pour coiffures, gants blancs première qualité, de lougs, bas de soie blanc, organdi bleu, rose et blanc, dessins de manches en dentelles, dentelles fil de toutes les largeurs, percaline rose, bleu et blanc, mouchoirs, cachemire d'Ecosse et mousseline de laine. DAVID & CHAPUS,
12 jan Encoignure Chartres et Conti

Quincaillerie à bon marché.
LE soussigné se retirant positivement du commerce de quincaillerie offre en vente à des prix excessivement réduits toutes les marchandises contenues dans son magasin connu sous le nom de LABBAT & CHARBONNET, rue de la Vieille Levée entre Conti et Bienville, No 44.
Cette vente étant positive, les marchands de la ville et de la campagne, les planteurs, les entrepreneurs, les ouvriers et les particuliers, y trouveront leur avantage tant sous les prix que pour la qualité des marchandises.
16 fev—6m LOUIS LEBEAU

BLANC DE PLOMB—LES ATELIERS CHIMIQUES de Ste. MARIE étant actuellement en pleine opération, les soussignés, agens de cet établissement, sont prêts à recevoir
DU BLANC DE PLOMB, pur, garanti.
IDEM EXTRA,
IDEM No 1,
De qualité supérieure, par barillets de 25 jusqu'au dessous de 500 livres.
Les propriétaires basent le succès de leur établissement sur la qualité des articles qu'on y manufacture, et ne peuvent offrir en vente que ce qui peut donner entière satisfaction. Dans tous les cas où l'on ne serait pas satisfait de leur Blanc de Plomb, l'argent sera remboursé aux acheteurs pour tout baril qui n'aurait pas été ouvert.
Le premier envoi, se composant de 20,000 livres, vient d'être reçu, et est offert en vente par
MERLE, BEYLLE & Co.,
16 fev 79, Tchoupitoulas

AVIS AUX AMATEURS DE DAGUERREOTYPE.
LE soussigné a reçu dernièrement de France et d'Allemagne, des instrumens pour le Daguerreotype, ainsi que tous les accessoires qui servent à la perfection de cet art. On trouvera constamment chez lui, tous les produits chimiques servant aux préparations, le tout à des prix très modérés. P. LARGLUME.
29 jan—1m No. 119, rue de Chartres

INSTITUTRICE—On demande une dame française pour donner des leçons dans une famille résidant dans le voisinage de Natchez. On lui accordera de bons salaires, mais il est indispensable qu'elle produise de bonnes recommandations. S'adresser au No 75, rue du Camp.
19 fev—3

Marchandises ayant droit au drawback.
COUTILS français de fantaisie, Jaconats français de couleur, Agrafes, Toile à chemises, Cotonnade française, nouveau genre, Velour noir de coton, Gants blancs de Berlin, à vendre par NORTH & BROTHERS.

TOILES! TOILES! TOILES!
EN vente, chez C. M. SIMPSON, encoignure des rues de la Douane et Chartres, un grand assortiment de toiles pour le printemps et l'été.
10 caisses toile d'Irlande, pour familles, 5 do toile gamme, en demi pièces, 2 do toiles bon marché, achetées à l'encan, 3 do toiles 7/8, au prix fixe de $8 50 la pièce.
Aussi un petit lot de toiles fortes pour familles, cet article a été manufacturé pour la Nouvelle-Orléans. Toile à draps de largeur et qualités différentes, en caisses. Mouchoirs de batiste, blancs et à bordures, en caisse, prix variant de 12 1/2 à 30 cents la pièce. Toile à carreaux pour pantalons et habillements d'été. Coutils de fil, nouvel article de Paris. 12 fev

FORMATION DE SOCIÉTÉ.
LES soussignés ont, ce jour, formé une société à l'effet de faire des affaires générales par commission, sur les commissions, en cette ville, sous la raison de RICHARD HAGAN & Co. au magasin No. 13, Canal-street Row.
Nlle. Orléans, 29 janvier 1846.
RICHARD HAGAN,
A. SIDNEY ROBERTSON,
29 janv—30 ALEXANDER STUART.

Charbon à dix escalins, Hyrs.
LE soussigné fera porter à domicile du charbon de Pittsburg, en gros morceaux, à dix escalins le baril, en prenant une voie.
ROBERT MURPHY, 98 Vieux Bassin,
et 62 Vieille Levée
AUSSI—500 barils charbon de forge, à vendre à bas prix
6 fev

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Magnolia, 94,000 cigares de la Havane, Regalias, Regalias, Londres, Imperiales, Camdores et Millar. Elsius an, d'importations antérieures, un assortiment complet de différentes marques, à vendre par
11 nov HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale

A. RINCK,
PEINTRE DE PORTRAITS, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transporté son atelier rue Bourbon entre les rues de la Douane et du Canal No. 20
Janvier—3m

AVIS—Les créanciers de la succession de Charles Borromee Dufau, sont par le présent avis priés de présenter leurs comptes dûment approuvés, à l'exécuteur testamentaire, et les personnes qui doivent à la dite succession sont priées de payer dans le plus bref délai entre les mains du soussigné.
Nlle. Orléans, le 22 février 1846.
E. G. ROCHEREAU,
22 fev—3 Exécuteur testamentaire.

SUCRE DE LA HAVANE en magasin et à vendre par
EWD. CLAGUE,
22 fev 28, rue de la Vieille Levée

EDW. CLAGUE, No. 28, Vieille Levée, IMPORTATEUR DES PRODUITS DE LA HAVANE, TABAC, SUCRE, CAFE, &c.

Marchandises nouvelles pour printems.
E. M. SIMPSON, 33, rue de Chartres, encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir, et offre en vente, les marchandises nouvelles suivantes provenant des derniers arrivages.
2 caisses barège, très riches, modes de Paris, 2 caisses mousselines et organdie, jaconats et batiste, dernière mode; guinghams, pour pantalons; 2 caisses calicots de toutes couleurs, un bel assortiment; châle barèges, écharpes do, 10 caisses toile d'Irlande, garantie pure; 3 caisses de 6 1/2 à 8 par pièce, 1000 pièces étoffe à moustiquaires, toile et coton. Ainsi qu'un assortiment général de marchandises nouvelles, convenables pour famille et pour habitation. Le tout vendu à bon marché. 25 fev

ARTICLES DIVERS—Reçu par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
150 barils vin blanc de Barsac et Sauterne, 20 barriques véritable Château Margaux, 25 dito Haut-Brion, 100 caisses liqueurs assorties, 60 do Gruau Larose, 250 do marques différentes, 20 do Curaçao de Hollande, 150 do cornichons au vinaigre; 100 do eau de fleurs d'oranger, 60 do Marasquino, 30 do gougnolet, 20 do pâtés truffés, bouchons en sacs de 1000, 300 et 250, de qualité fine.
REYNAUD, CUCULLU & Co.
29 fev 34, Tchoupitoulas

POUDRE A TIRER—D'Eleu Park, en barillets, demi et quarts, garantie valoir toute celle des manufactures des plus réputées; aussi: poudre de l'Aigle, en boîtes de ferblanc, à vendre par les soussignés.
REYNAUD, CUCULLU & Co.
22 fev 34, Tchoupitoulas

CIGARES—250 milliers comprenant toutes les marques favorites de la Havane, de qualité supérieure, venant d'être reçus et à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
22 fev 34 Tchoupitoulas

CUIRS—15 rouleaux cuirs à semelle, venant d'arriver et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
22 fev 34 Tchoupitoulas

CAFE—30 sacs café vert, en débarquement du brick P Soule, et à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
22 fev 34 Tchoupitoulas

PRODUITS DE L'OUEST — Constamment en magasin tels que: Farine, Porc, Bœuf, Graisse, etc, à vendre par REYNAUD, CUCULLU, & Co,
22 fev 34 Tchoupitoulas

FARINE—1,000 barils Washington, 150 do Blue Lick, 600 do Quincy, 600 do Beardstown Mills, 600 do Peoria City, 300 do Hamilton, 500 do Atlas, 300 do première qualité Iowa et Illinois, en magasin et à vendre par
20 fev JAMES E WOODRUFF, 64 Camp

GRAISSE—100 barils première qualité, en feuilles à vendre par JAMES E WOODRUFF,
20 fev 64 Camp

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de Abajo, à vendre en magasin, par J M CABALLERO,
20 fev 20 Vieille Levée

CONFITURES—De la Havane 8 barils, demi boîtes gelée et pâte de Gouyave, en débarquement du brick P Soulé, à vendre par J. F. BERCIER & Co
20 f 30, Vieille Levée

FARINE—700 barils farine de St. Louis, en débarquement du steamer White Cloud, à vendre par
20 fev JAS. E. WOODRUFF, 64 Camp

CORDE—40 rouleaux du Missouri, à vendre par
20 fev JAS. E. WOODRUFF, 64 Camp

GRAISSE—60 barils en feuille No. 1, en débarquement du steamer Missouri Mail, à vendre par
20 fev JAS. E. WOODRUFF, 64 Camp

EN magasin et à vendre par le soussigné—600 caisses vin de Bordeaux, de diverses marques à $2 50
13 fev S V BARRETT, 30 Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—75 caisses absinthe suisse, (Sauvajol et Bruneteau)
13 fev S V BARRETT, 30 Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] huile à l'huile en boîtes, 1/2, 1/4 et 1/8 [illegible]
13 fev S V BARRETT, 30 Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné, [illegible]
S V BARRETT, 30 Vieille Levée